RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A VOS RENOV'

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3 000 euros

Siège social : 171 rue des Haies

62136 RICHEBOURG

813 793 767 RCS Arras

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT
DU 07 AVRIL 2025

Monsieur Carmine POSCA demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 30 euros chacune composant le capital social de la Société A VOS RENOV, Associé unique et seul gérant de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 5 des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 30 avril de chaque année, à compter de l'exercice en cours.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quatre mois, jusqu'au 30 avril 2025.

En conséquence, l'article «Exercice social» des statuts est modifié comme suit :

*« **ARTICLE 5 - Exercice social***

L'exercice social commence le 1er mai et se termine le 30 avril de chaque année. »

Le reste de l'article est supprimé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

[redacted]